

La traite des Jésuites



ES derniers articles à la *Revue canadienne* m'ont attiré cette remarque : " Vous ne parlez pas de la traite des Jésuites ? " Je croyais pourtant en avoir dit suffisamment sur ce sujet, en d'autres occasions, tant par mes écrits que par mes discours et conférences, et je ne pensais pas avoir à y revenir. Mais, puisqu'un nouvel article doit être utile, faisons-le.

Nous avons déjà noté qu'au début des missions du Canada, la marche lente des affaires et l'arrêt souvent répété des souscriptions du royaume mettaient les missionnaires dans de continuel embarras. On ne pouvait songer à tirer des ressources des habitants du pays, qui travaillaient avec peine et misère à s'établir et avaient en outre à soutenir leurs missionnaires pour qu'ils ne souffrissent pas trop.

Il avait été réglé que les gens en possession du monopole de la traite seraient obligés de pourvoir, du moins en partie, à la subsistance des missionnaires. Cet arrangement peut sembler tout d'abord être une solution facile du problème. Mais, dans la pratique, il devenait peu ou point applicable. Deux ou trois prêtres étaient cantonnés à cent lieues dans les bois, tandis que deux ou trois autres erraient à deux cents lieues plus loin ! Comment les secourir efficacement ? Et puis, qu'on me passe cette réflexion peu charitable, pense-t-on que les marchands se pouvaient piquer de faire le possible et l'impossible à cet égard ?

Ce qu'il fallait, c'était changer de système. On s'y résolut et, cette fois, on tomba juste. On décida que les Jésuites feraient la traite d'une façon suffisante pour s'entretenir, no-